



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

*Affiché en vertu de l'article L2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales*

➤ Procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2020

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2020.

1) Conseil - Règlement intérieur du Conseil Municipal

Voix Pour : 32

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

2) Rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration pour l'année 2019 « information »

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration communale pour l'année 2019.

3) CCRG – Restitution de la compétence « création et gestion de maisons de service public

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal valide en prévision d'une mise en œuvre opérationnelle d'une Maison de Service Public à Soultz au 1^{er} janvier 2021, la restitution par la CCRG de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services au Public » aux communes et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente décision qui sera notifiée à la CCRG.

4) Grands projets - Convention – cadre d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal approuve la convention Opération de Revitalisation de Territoire et autorise M. le Maire à signer la convention-cadre ORT ainsi que ses avenants et tout document s'y rapportant.

5) Grands projets -Marché public – animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU) : avenant à la convention de groupement de commande

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal valide l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande, période 2020-2025, conclu entre la CCRG et les communes du pôle urbain portant sur une prestation Animation-suivi d'une OPAH-RU/Mise en œuvre Suivi d'une ORI. Il habilite M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et autorise M. le Président de la CCRG à lancer la consultation relative à une prestation Animation-suivi d'une OPAH-RU/Mise en œuvre Suivi d'une ORI.

6) Finances - Produits communaux – créances irrécouvrables

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur une somme de 1 103,03 € sur le budget principal. Il décide l'ordonnancement des sommes admises en non-valeur sur les crédits inscrits au budget principal du chapitre 65 « autres charges de gestion courante », article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

7) Finances - Budget général et annexes – reprises anticipées des résultats 2020

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal constate et approuve les résultats prévisionnels et d'exécution de l'exercice 2020. Il approuve les reprises anticipées des résultats de l'exercice 2020 et de la prévision d'affectation sur le budget principal 2021 de la Ville et des budgets primitifs annexes 2021 de réhabilitation des friches et de la gendarmerie. Il dit que si un compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, il sera procédé à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021. Le conseil municipal dit que lors du vote des comptes administratifs, une délibération d'affectation définitive du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

8) Finances - Impôts directs locaux – taux d'imposition 2021

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal décide d'appliquer pour 2021 aux impôts locaux les taux suivants :

- taux de la taxe sur le foncier bâti : 27,70 %
- taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %

9) Finances – Droits et tarifs 2021

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal accepte les droits et tarifs 2021 liés au budget principal de la ville et décide que les droits et tarifs 2021 liés au budget principal de la Ville sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

10) Finances – Autorisations de programmes et crédits de paiements 2021 - 2026

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal autorise la création et l'ouverture à compter du 1^{er} janvier 2021 des autorisations de programme et d'adopter le découpage des autorisations de programme en crédits de paiement (AC/CP). Il autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur mise en œuvre.

11) Finances – Budget primitif 2021

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 du budget général, de 27 265 048 €, qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 11 924 280 € et en section d'investissement de 7 527 915 €, en sur-équilibre de 7 812 853 € et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

12) Finances – Budget annexe 2021 - gendarmerie

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 du budget annexe de la gendarmerie, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 121 950 €, soit 341 460 € en section de fonctionnement et 780 490 € en section d'investissement et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

13) Finances – Budget annexe 2021 – réhabilitation des friches

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 du budget annexe des friches, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 3 624 420 €, soit 2 183 640 € en section d'investissement et 1.140.780 € en section de fonctionnement et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

14) Personne communal – tableau des effectifs : création d'emploi

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal créé au tableau des effectifs de la commune un emploi permanent d'agent de nettoyage, relevant du grade d'adjoint technique, à temps non complet (22/35èmes), à compter du 1^{er} janvier 2021, il procède au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre l'acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

15) Culture – règlement permanent du Marché de Noël de Guebwiller

Voix Pour : 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI représentant : A. PIZZULO/ A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLÉ / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER représentant C. FACCHIN/ P. VEZINE / F. LATRA

Le conseil municipal valide le règlement permanent du Marché de Noël de Guebwiller et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte y afférent.

DIVERS

- Serait-il possible d'organiser de manière formelle, dès que le contexte sanitaire le permettra, des rencontres entre les scolaires et nos lieux de culture, au travers d'un passeport culturel ? (P. VEZINE)
- Peut-on mettre en place des outils de pilotage et de promotion du développement durable ? (P. WIESSER)
- Pour les nouveaux élus, et tous les autres qui le souhaitent, est-il envisageable d'organiser une visite des services de la commune, et d'avoir parallèlement un organigramme (P. PHILIPPE)
- Quelles sont les moyens d'actions pour inciter les propriétaires à diminuer l'éclairage nocturne sur leur propriété ? (H. FRANÇOIS-AULLEN)
- Est-il envisagé de passer des contrats pour l'entretien des locaux scolaires avec des entreprises privées ? (H. FRANÇOIS-AULLEN)

Affiché le
Retiré le :



Le Maire :

Francis KLEITZ
Conseiller Régional